AVIS N° 23/25

SEANCE DU	24/04/2025
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°2828 du 27 avril 2025 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	BDL	BIO	CPA	SAI
Ecart maximal	5%	10%	5%	5%	5%	5%